Budget 2002: état prévisionnel PE

2001/2062(BUD) - 03/05/2001

La commission a adopté le rapport de Mme Kathalijne BUITENWEG (Verts/ALE) sur l·état prévisionnel des recettes et dépenses du PE pour 2002. Le rapport estime que le Parlement doit continuer sur la voie de la rigueur budgétaire. Il préconise un montant total de 1.035 m d·euro pour 2002 (une progression de 4,8 % par rapport à 2001) ce qui correspond au 20% des crédits prévus pour la rubrique 5 (dépenses administratives) des perspectives financières. La commission souligne qu'en vue du prochain élargissement le Parlement se doit de moderniser ses méthodes de travail et ses structures et accroître son efficacité. L·analyse des préparatifs à entreprendre, doit déboucher sur un plan triennal, qui devrait être disponible avant la pause estivale afin que l·on puisse faire, déjà pour 2002, les prévisions budgétaires appropriées. La rapport considère que, dans la perspective de 2004, il faut examiner les possibilités afin de permettre aux parlementaires des 12 pays candidats de participer aux travaux des commissions du PE. Cela signifie aussi la mise en place de bureaux d·information en coopération avec la Commission pour informer les citoyens de ces pays des implications de l·élargissement et des activités du Parlement. Et ce, sans négliger les préparatifs nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins linguistiques ni ceux concernant les infrastructures. La commission accueille ainsi favorablement la proposition du Bureau du PE de prévoir une réserve au titre des investissements immobiliers afin de permettre, dans ce domaine, par des paiements accélérés, la réalisation d·économies importantes. Elle souscrit, dans ce contexte, à un financement accéléré de l·achat du bâtiment Louise Weiss, à Strasbourg. Elle souligne que pour préparer le parc immobilier du PE à l·élargissement, toutes les options doivent être soigneuseument examinées, et les décisions politiques doivent se conformer aux principes de transparence, de légalité et de rentabilité. Par ailleurs, la commission exprime l·éspoir que le Parlement et le Conseil parviennent à une adoption rapide du Statut des membres du PE. Elle se prononce pour la continuation de la politique de mobilité du personnel, assortie d·une politique globale de formation des effectifs. Enfin, elle demande la mise en place effective des mesures pour combattre la discrimination et garantir l·égalité de traitement.